

République Française
Département de la Haute-Savoie

MAIRIE DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-069
Séance du 6 juillet 2026
Extrait conforme



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTION PERMANENCE COLLEGE

Session ordinaire — 6 juillet 2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance
06 juillet 2026

Type de séance
Session ordinaire

Lieu de séance
Salle d'animation rurale — Chef-Lieu

Date de convocation
30 juin 2026

Membres en exercice
29

Quorum requis
15

Secrétaire de séance
M. Roger DALLEVET

Président de séance
M. le Maire, Jérôme CHAMOSSET

MEMBRES PRESENTS, ABSENTS, EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Prénom, NOM	Qualité	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Jérôme CHAMOSSET	Maire	☒	☐	
Isabelle PACHECO	1 ^{ère} adjointe	☒	☐	
Roger DALLEVET	2 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Nathalie DAVIET	3 ^{ème} adjointe	☒	☐	
Michaël DI VORA	4 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Isabelle RAVIER	5 ^{ème} adjointe	☒	☐	
Gérard FLUTTAZ	6 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Séverine CARTIER	7 ^{ème} adjointe	☒	☐	
Fabien MONTAGNON	8 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Jean-Claude PERCEVAL	Conseiller municipal	☒	☐	
Richard GOLAZ	Conseiller municipal	☐	☒	
Alain GIMENEZ	Conseiller municipal	☐	☒	
Serge BORTOLUZZI	Conseiller municipal	☒	☐	
Éric DHOTE	Conseiller municipal	☐	☒	Gaëlle POIRIER
Maryline RENONCOURT NANTUA	Conseiller municipal	☒	☐	
Alexandra BARAT	Conseiller municipal	☐	☒	Séverine CARTIER

République Française
Département de la Haute-Savoie

MAIRIE DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-069
Séance du 6 juillet 2026
Extrait conforme



Sylvain DIJOURD	Conseiller municipal	☒	☐	
Gaëlle POIRIER	Conseiller municipal	☒	☐	
Aurélié JARNIAT FILLIGER	Conseiller municipal	☒	☐	
Elodie HERNANDEZ	Conseiller municipal	☒	☐	
Justine DULCIS	Conseiller municipal	☐	☒	Isabelle PACHECO
Florian BOCQUET	Conseiller municipal	☒	☐	
Clémentine METRAL-SUZANNE	Conseiller municipal	☒	☐	
Luc DUBOIS	Conseiller municipal	☒	☐	
Fabienne THOMAS	Conseiller municipal	☒	☐	
Pierre AGERON	Conseiller municipal	☐	☒	Carole BERNIGAUD
François-Éric CARBONNEL	Conseiller municipal	☒	☐	
Carole BERNIGAUD	Conseiller municipal	☒	☐	
Karine FALCONNAT	Conseiller municipal	☐	☒	Luc DUBOIS

PRÉAMBULE

L'an deux mille vingt-six, le **6 juillet**, le Conseil Municipal de **SILLINGY**, dûment convoqué le 30 juin s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'animation rurale — Chef-Lieu, sous la présidence de **M. Jérôme CHAMOSSET**.

VISAS JURIDIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le projet de convention de partenariat entre la commune de Sillingy et le collège de la Mandallaz, relatif aux modalités d'intervention des animateurs municipaux au sein de l'établissement

CONSIDÉRANTS

Considérant que la commune de Sillingy mène une politique active en faveur de la jeunesse et de l'accompagnement éducatif,

Considérant que l'intervention d'animateurs municipaux au sein du collège de la Mandallaz contribue à renforcer les actions de prévention, d'information et de socialisation auprès des élèves,

Considérant que ce partenariat s'inscrit en complémentarité avec le projet éducatif de l'établissement et participe à l'intérêt public local,

Considérant la nécessité de formaliser les modalités d'intervention (jours, horaires, responsabilités) pour l'année scolaire 2026/2027,

République Française
Département de la Haute-Savoie

MAIRIE DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-069
Séance du 6 juillet 2026
Extrait conforme



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Type de scrutin
Public

Nombre de votants
27

Majorité absolue
14

POUR
27

CONTRE
0

ABSTENTION(S)
0

**NE PARTICIPE PAS
AU VOTE**
0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1- D'approuver la convention entre la commune de Sillingy et le collège de la Mandallaz, et annexé à la présente délibération.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, le 6 juillet 2026

Certifié conforme par :

LE MAIRE

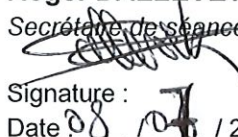
Jérôme CHAMOSSET
Maire de Sillingy

Signature : 
Date : 9 / 9 / 2026



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Roger DALLEVET
Secrétaire de séance

Signature : 
Date : 08 / 09 / 2026



MENTIONS RÉGLEMENTAIRES DE TRANSMISSION ET DE PUBLICITÉ

Transmise en Préfecture le :
___ / ___ / 2026

Délai de recours jusqu'au :
___ / ___ / 2026 (délai légal de 2 mois)

Publiée sur le site internet le :
___ / ___ / 2026

Agent responsable du suivi :
Aurélia PREVOST — Direction Générale

